



REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

OPERATION DE CONSTRUCTION EN CONCEPTION/REALISATION RUE DE CAEN – 14123 IFS

IMMEUBLE DE 20 LOGEMENTS

Résidence sociale de 14 places, 6 logements familiaux
et local d'activité

Opération 10 – Rue de Caen - 14123 IFS

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

01-06- 2015 – 12 H 00

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ

Opération de construction en conception/réalisation dans le cadre d'un projet Rue de Caen à IFS Plaine (14123), d'une résidence sociale de 14 places, de 6 logements sociaux et d'un local commercial de 250 m2.

ARTICLE 2 – ORGANISATION DE LA CONSULTATION

La sélection du groupement de conception-réalisation se déroulera en deux phases :

1^{ère} phase : Recensement des candidatures et sélection de 3 équipes sur dossier.

2^{ème} phase : Rencontre avec les candidats par la commission d'appels d'offres

Étendue de la consultation et mode de passation du marché

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée selon l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005.

Maître d'ouvrage :

ESH LES FOYERS NORMANDS

5 Rue des Frères Wilkin - BP 70306
14460 COLOMBELLES

Calendrier prévisionnel :

- sélection des 3 équipes admises à remettre une offre 1^{ER} JUIN 2015 ;
- choix du groupement de conception-réalisation : JUIN/JUILLET 2015 ;
- démarrage prévisionnel des études : SEPTEMBRE 2015.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Chaque équipe désireuse de se porter candidate au présent marché se constituera obligatoirement dès le stade de candidature en groupement momentané comprenant au minimum :

- une société agissant en qualité d'entreprise générale, mandataire du groupement ; - un ou plusieurs architectes, inscrits au tableau de l'Ordre des architectes pour les architectes français ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive n° 85/384/CEE du 10 juin 1985 ;
- un ou plusieurs bureaux d'études réunissant les compétences : structure, génie climatique, électricité et courants faibles, acoustique, économie de la construction et ordonnancement, pilotage et coordination.

ARTICLE 4 - PRÉSENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

- Le Programme d'opération signé ;
- l'Acte d'engagement ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat est en règle avec ses obligations fiscales et sociales (modèle joint au présent dossier) ;
- Un mémoire technique précisant les moyens que le candidat se propose de mettre en œuvre pour exécuter l'opération ;
- Références dans l'exécution de missions similaires en constructions industrialisées.

ARTICLE 5 – CRITERES D'ELIMINATION ET JUGEMENT DES OFFRES

Critères d'appréciations :

Les candidats seront sélectionnés à partir des critères suivants :

- Equipe de conception/réalisation
- Délais de réalisation estimés
- Honoraires en pourcentage
- Références similaires en procédés industrialisés
- Performance énergétique et environnementale

Les critères d'élimination seront les suivants :

- Candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des documents demandés, dûment remplis et signés ;
- Candidats n'ayant pas fourni de mémoire technique et la liste de ses références.

L'offre sera retenue en fonction des critères suivants et des pondérations suivantes :

Valeur Technique	50 %
Valeur Financière	50 %

Valeur Technique = 50 %

Installation et moyens de : moyens humains internes et externes spécifiques au projet, moyens matériels spécifiques à l'exécution, hygiène et sécurité de chantier, , références similaires

Mode opératoire envisagé : Analyse technique, méthodologie spécifique au projet, respect de la charte chantier à faibles nuisances, performance énergétique et environnementale.

La valeur technique sera appréciée en exploitant les documents, informations contenues dans le mémoire , les concurrents se verront attribuer les notes suivantes :

pas de réponse : ELIMINATOIRE

1 : très insuffisant

2 : Insuffisant

3 : Suffisant

4 : Satisfaisant

5 : Très satisfaisant

Pour l'appréciation des offres, chaque critère sera évalué sur une échelle de notation (1 à 5), 5 étant la note la plus élevées. Ces notes seront ensuite affectées des pourcentages indiqués.

Valeur financière = 50 %

Pour le critère prix, la note sera établie suivant la formule suivante :

Note de l'offre = Note maximum X valeur de la meilleure Offre/Valeur de l'offre.

ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DU DOSSIER

Seul le format papier est admis.

L'envoi des plis se fera uniquement **sous enveloppe cachetée** des deux façons suivantes :

1/ contre récépissé (aux heures d'ouverture des bureaux du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

2/ Lettre recommandée + Accusé de réception

L'enveloppe portera obligatoirement les mentions suivantes :

Expéditeur : Nom + adresse

Mission conception/réalisation

Construction à IFS



Ne pas ouvrir avant la date

ESH LES FOYERS NORMANDS

B.P. 70306

5 Rue des Frères Wilkin

14460 COLOMBELLES

Cette enveloppe contiendra deux dossiers :

- **un dossier « PIECES ADMINISTRATIVES »**

- un dossier « OFFRE ET REFERENCES SIMILAIRES »

Si le dossier est envoyé par la poste, il devra l'être à l'adresse des Foyers Normands par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant la date et heure limites. Il appartient au candidat de prendre toutes les précautions utiles pour respecter ce délai impératif, qui est un délai limite de réception.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites visées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

ARTICLE 7 – DATE DE RECEPTION DES OFFRES ET ADRESSE DE RECEPTION

L'enveloppe sera adressée à l'ESH Les Foyers Normand s: 5 Rue des Frères Wilkin – B.P. 70306 - 14460 COLOMBELLES avant le :

1^{er} JUIN 2015 – 12 H 00

ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents devront faire parvenir, au plus tard dix jours avant la date limite de remise des offres, une demande par mail : m.lebarbier@lfnds.fr

Une réponse sera alors adressée, en temps utile, à l'ensemble des candidats concernés par la consultation.

Phase de sélection

- Situation juridique – références requises :

La lettre de candidature pourra être établie à partir du modèle DC4 mis à jour et disponible sur le site www.minefi.gouv.fr .

La déclaration du candidat pourra être établie à partir du modèle DC5 mis à jour et disponible sur le site www.minefi.gouv.fr .

- Capacité économique et financière - références requises

Déclaration précisant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, au cours des trois dernières années.

- Capacité technique - références requises

Le candidat devra justifier par un mémoire technique de ses références pour des prestations similaires de moins de 3 ans, du personnel, du matériel et de l'équipement technique dont il dispose pour exécuter les prestations objet du marché.

Les concurrents retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement.

Le contrat de maîtrise d'oeuvre proposé par le candidat devra prendre en compte les éléments susvisés relatifs au prix.